



Cartographie du sport-handicap dans le canton de Vaud

Rapport de l'Observatoire du sport populaire à l'attention de La Fondation
« Fonds du sport vaudois »

Version finale, Février 2026

Auteur·ices du rapport : Dre. Justine Scheidegger et Dr. Laurent Paccaud
Supervision : Dre Justine Scheidegger
Infographies : Sébastien Sozedde

Observatoire du sport populaire
Février 2026

Table des matières

1. INTRODUCTION	4
Contexte du rapport	4
Plan	4
1.1. Le handicap et le sport : histoire, définitions et enjeux	5
1.2. Méthodologie	8
2. CARTOGRAPHIE DES ACTIVITÉS SPORTIVES RÉGULIÈRES POUR PERSONNES AVEC HANDICAP ET LEUR RÉSEAU : SITUATION EN 2025	8
Carte : Cartographie des activités sportives régulières et de leurs réseaux dans le canton de VAUD	9
2.1. Les acteurs du sport spécialisé	10
PluSport	10
ASP(-SSFR)	11
Procap Sport	12
Fédération Suisse des Aveugles (FSA)	12
Conclusion 2.1 Le monde du sport spécialisé : poids institutionnel et ancrage local	13
2.2. L'inclusion dans le sport ordinaire	14
Les acteurs labélisés « Unified » par Swiss Inclusive Sport	14
Team : Autre projet inclusif en développement	15
L'inclusion par initiatives individuelles	15
Conclusion 2.2. L'inclusion dans le sport ordinaire, un label et des initiatives individuelles	15
Graphe : Le réseau des acteurs du sport-handicap & leurs activités dans le canton de VAUD	17
2.3. Les autres acteurs de la galaxie	18
Les acteurs émergents	18
Les manifestations/compétitions sportives	19
Les acteurs qui financent	21
Conclusion 2.3. Les autres acteurs	24
3. ENJEUX ACTUELS ET FUTURS DE LA RECONFIGURATION DE LA GALAXIE DU SPORT-HANDICAP DANS LE CANTON DE VAUD	24
3.1. Le monde du sport spécialisé se réorganise	24
3.2. L'inclusion : les enjeux et les besoins	26
Carte : Répartition géographique des activités sportives régulières et le type de réseau organisateur	28
CONCLUSION	29
BIBLIOGRAPHIE	30
ANNEXE - FEUILLET	31

1. Introduction

Contexte du rapport

À la suite d'une réforme du système de **financement du sport-handicap** dans le canton de Vaud, impliquant la Fondation d'aide sociale et culturelle (FASC) et le Fonds du Sport Vaudois (FFSV), le FFSV a mandaté l'Observatoire du sport populaire pour établir une **cartographie du réseau du sport-handicap vaudois**.

La commande comprend deux aspects :

1. Une cartographie exhaustive (« toute la galaxie ») des acteurs du sport-handicap ;
2. Déterminer le périmètre du réseau, ses enjeux spécifiques et les relations entre les acteurs du sport-handicap.

La réforme actuelle que vivent les organes de répartition du Canton de Vaud et **le transfert des affaires du sport-handicap** du secteur de l'aide sociale et de la culture à celui du sport est **un indicateur certain de transformations en cours et de l'inclusion** toujours plus importante des personnes avec handicap au sein du monde ordinaire en Suisse et dans le sport. Cette inclusion se construit progressivement et le sport-handicap se trouve à présent à un tournant où le monde du sport ordinaire et le monde du sport-handicap spécialisé, **avec leurs structures différentes**, se rencontrent et portent **des intérêts communs**.

À la demande du FFSV, l'enquête de l'Observatoire du sport populaire s'est concentrée **en priorité sur les activités encadrées et reliées aux fédérations sportives ordinaires ainsi qu'aux organisations du sport-handicap**, en ne prenant en compte que de manière secondaire les activités de loisirs non-encadrées et le sport d'élite.

Plan

Dans le but de détailler les ramifications du réseau du sport-handicap vaudois ainsi que les acteurs de ce champ, le rapport comprend **trois livrables différents**. Tout d'abord, il contient **deux visuels principaux dont une carte et un graphe (a)** qui permettent de visualiser **les activités sportives dites « régulières »**, c'est-à-dire les activités proposées de manière pérenne par des clubs sportifs ou d'autres entités associatives aux personnes avec handicap dans le canton de Vaud. Ces visuels représentent aussi les acteurs et le réseau auxquels ces activités sont reliées. Ensuite, le présent **rapport (b)** explique le fonctionnement de la galaxie du sport-handicap, ses dimensions historiques ainsi que les **dynamiques qui lient** ses différents acteurs. Enfin, en annexe, un **feuillet (c)** recueille **l'ensemble des entités** qui proposent des activités sportives régulières aux personnes avec handicap dans le canton de Vaud, sous forme de fiches descriptives. Le contenu de ces trois livrables est détaillé ci-après :

(a) Une cartographie du réseau et une modélisation en « grappe »

Un premier visuel **cartographie** les activités sportives régulières proposées dans le canton de Vaud selon leur **ancrage géographique**, ainsi que le réseau d'acteurs auquel ces prestations sont reliées.

Un second visuel présente **le réseau des activités et les acteurs** sous forme de **grappes**.

(b) Rapport

Le rapport présente **l'histoire de la prise en charge du handicap** ainsi que les notions qui lui sont liées, telles que l'inclusion. Cette première partie permet de comprendre **l'arrière-plan historique** qui façonne la configuration actuelle du sport-handicap dans le canton de Vaud. Une seconde partie présente **le réseau vaudois du sport-handicap**, les différents acteurs qui le constituent, **son fonctionnement**, ainsi que les **transformations en cours** et les effets des **politiques inclusives** sur le réseau historique.

(c) Fiches descriptives

A la fin, un feuillet contient **les fiches descriptives**. Les fiches recensent par entité organisatrice (club, association, section de fédération, privée) et les activités régulières proposées pour les personnes avec handicap.

1.1. Le handicap et le sport : histoire, définitions et enjeux

Les définitions du handicap et les transformations historiques des politiques associées

La notion de handicap n'est pas fixe, mais varie selon les époques et les contextes. Trois modèles configurent les définitions du handicap et la manière dont les politiques y répondent. Ces modèles ont façonné l'acception actuelle du terme et les politiques associées, comme celle de l'inclusion (voir ci-dessous Figure 1).

La définition actuelle du handicap a été façonnée par **la médecine** qui dès le siècle des Lumières catégorise les pathologies et l'anormalité. Cette définition dépend aussi de la manière dont **la collectivité prend en charge la différence**. Ainsi, jusque dans les années 1945, la prise en charge des besoins des personnes anormales (ou différentes) reste assurée par **les familles** et, pour les plus démunies, par **l'Église** sous forme de **charité**. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, des politiques publiques se constituent dans ce domaine. Grâce aux progrès de la médecine et au développement de l'État-providence (Tabin *et al.*, 2019), notamment à travers **les assurances sociales**, la prise en charge du handicap se transforme radicalement. **Une politique d'intégration** fondée sur le principe de la (ré)adaptation de l'individu est mise en place. L'objectif est alors que **les individus « les plus capables » puissent être (ré)intégrés au marché du travail**. Ces politiques influencent les définitions du handicap, notamment **à travers des « modèles » définis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS)**. En 1981, l'OMS inscrit le « modèle médical du handicap » dans son cadre. Ce modèle définit le handicap à partir de la déficience et de ses conséquences pour la personne. Un état pathologique ou un accident produit une déficience, qui produit une incapacité, qui induit un handicap. **Le handicap est un désavantage social causé par la déficience** (Ville, Fillon & Ravaut, 2015). Au niveau de la prise en charge collective, ce modèle propose soit **une rééducation de l'individu**, soit **une prise en charge par des institutions médico-sociales** de manière séparée, c'est-à-dire dans le circuit dit « spécialisé » en-dehors de la société ordinaire.

Le modèle médical ainsi que ses conséquences séparatives ont directement été critiqués par les associations de défense des droits des personnes avec handicap. Ces critiques ont donné lieu au « **modèle social du handicap** ». **Ce deuxième modèle renverse la chaîne de causalité établie par le modèle médical**. Le handicap n'est plus directement **lié à la déficience de l'individu**, mais il est **causé par l'incapacité de la société à répondre aux besoins des personnes vivant avec des déficiences**. L'OMS publie en 2001¹ la **Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF)**. Cette nouvelle classification pense ensemble les dimensions médicales et sociales du handicap. **Ce troisième modèle adopte une approche situationnelle du handicap**, et c'est sur ce modèle que reposent les politiques contemporaines du handicap. Le handicap y est défini comme le résultat de **l'interaction entre les capacités fonctionnelles d'un individu** (ce qu'il est capable de faire) et ses **environnements de vie** (architecturaux, sociaux, culturels et légaux). L'environnement tel qu'il est configuré permet-il à l'individu de participer à l'activité ? Une **situation de handicap** est ainsi définie comme telle lorsque l'individu, face à un environnement spécifique, est limité dans la réalisation des activités de la vie ordinaire (Fougeyrollas, 2010).

Au niveau des cadres légaux, la **Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)**², adoptée en 2006, constitue le texte emblématique de ce

¹ <https://www.who.int/standards/classifications/international-classification-of-functioning-disability-and-health>, consulté le 14.01.2026

² <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2014/245/fr>, consulté le 14.01.2026.

tournant conceptuel, aux côtés de législations nationales à visée égalitaire. En Suisse, cette évolution se traduit notamment par la **Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand)**³, entrée en vigueur en **2004**. La LHand vise à **prévenir, réduire ou éliminer les inégalités** et à **faciliter la participation à la vie sociale** des personnes avec handicap. Ce texte entend par « personnes handicapées » (ou personnes avec handicap) toutes les personnes qui indiquent avoir un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou pas fortement) dans les activités de la vie ordinaire. À partir de cette définition, **l'Office fédéral de la statistique (OFS) dénombrait 1'809'000 personnes avec handicap** (dont 340'000 fortement limitées) en 2023⁴. Ces évolutions s'accompagnent du développement de **politiques inclusives**, qui visent la **pleine participation de toutes et tous**, quelles que soient les déficiences et capacités fonctionnelles, **dans des espaces ordinaires, dont sportifs**. L'objectif est de **modifier les environnements** afin de les rendre accessibles par anticipation. Ce projet politique est toutefois **loin d'être pleinement réalisé à ce jour** et constitue davantage un **horizon politique**, vers lequel les sociétés contemporaines tendent (Tabin *et al.*, 2019).

Ce sont précisément sur ces deux textes, la CDPH et la LHand, que se développent **actuellement les missions d'inclusion de l'Office fédérale du sport (OFSP)**⁵. Avant ce basculement de paradigme, le soutien étatique au sport-handicap était presque uniquement du ressort du Département fédéral de l'intérieur (DFI), via l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

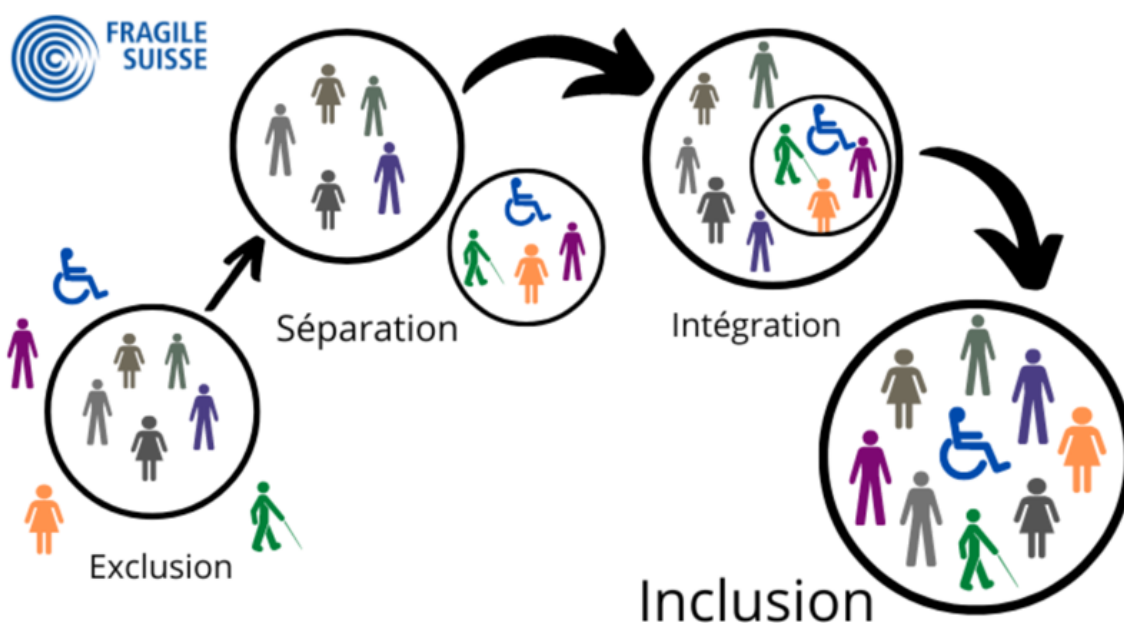


Figure 1 : Le schéma ci-dessus illustre de manière simplifiée les effets des politiques exclusives, séparatives, intégratives et inclusives sur la participation sociale des personnes avec handicap⁶

³ <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2003/667/fr>, consulté le 14.01.2026.

⁴ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiken/wirtschaftliche-soziale-situation-bevoelkerung/gleichstellung-menschen-behinderungen.html>, consulté le 19.01.2026.

⁵ <https://www.swissolympic.ch/fr/federations/Inklusion/Inklusion-im-Sport>, consulté le 20.01.2026

⁶ <https://www.fragile.ch/fr/actualites/actualites-detail/default-f645c8eda4e2c120db218558a97c82bb/>, consulté le 14.01.2026.

Une brève histoire du sport-handicap

Depuis le début du 20^{ème} siècle, les personnes avec handicap font **de multiples usages des activités physiques et sportives** ; d'une activité physique gymnique à connotation hygiénique, éducative ou rééducative, aux activités (para)sportives à visée compétitive.

L'approche médicale du handicap a durablement marqué le monde du sport-handicap. Les rassemblements de population produits par la prise en charge médicale et rééducative ont engendré des **regroupements de personnes par déficience**. C'est à partir de ces regroupements que le monde du sport-handicap s'est structuré.

Dans un premier temps, les personnes avec handicap ont pratiqué de manière « séparée » ou « ségréguée » ; en raison d'une exclusion du monde du sport ordinaire ou par volonté de se retrouver entre pairs. Par exemple, le **mouvement sportif silencieux** (personnes sourdes) se structure dès **1924** avec l'organisation des *Deaflympics* à Paris. Ce mouvement repose sur la reconnaissance d'une culture sourde autonome, indépendante du champ médical (Séguillon, 2024). A l'inverse, le **mouvement paralympique** débute en **1948** au sein de l'hôpital de Stoke Mandeville, où le docteur Guttman met en place des compétitions sportives à visée rééducative pour personnes paraplégiques utilisatrices de fauteuil roulant. Il s'émancipe progressivement de son origine médicale ; les premiers Jeux paralympiques à **Rome en 1960** marquant la transition du mouvement vers le sport de haut niveau (Brittain, 2016). D'autres mouvements émergent et s'institutionnalisent comme la **Fédération internationale du sport pour les personnes aveugles** (IBSA) en 1981 ou le **mouvement Special Olympics**⁷, fondé en **1968** par Eunice Kennedy Shriver. Ce dernier s'adresse spécifiquement aux personnes ayant une déficience intellectuelle, avec une large place donnée aux familles dans l'organisation, l'encadrement et la gouvernance des pratiques (Lantz & Marcellini, 2020).

À l'orée des **années 1980**, on observe **une volonté d'unifier** ces divers mouvements sportifs des personnes avec handicap afin de renforcer leur visibilité, leur légitimité internationale, et leurs soutiens politiques (Ruffié & Ferez, 2014). La création du **Comité international paralympique (IPC) en 1989** contribue à structurer le champ autour d'un modèle sportivisé et compétitif. Ce regroupement s'accompagne **de tensions persistantes** aujourd'hui : notamment avec **Special Olympics** qui demeure volontairement à distance, en raison de conceptions différentes de la performance et du rôle social du sport (Marcellini & Villoing, 2014 ; Brittain, 2016). Special Olympics a développé ses propres compétitions et ses réseaux associatifs.

Ainsi, **le champ du sport-handicap se trouve aujourd'hui à un moment charnière**. Héritier de processus historiques façonnés tant par des **logiques médicales** – d'abord séparatives, puis rééducatives, et intégratives – que par des **logiques communautaires**, le sport-handicap est désormais transformé par **les politiques inclusives** et par une reconfiguration institutionnelle majeure. Ces transformations entraînent une **redéfinition des rôles, des périmètres d'action et des relations entre acteurs historiques du sport spécialisé⁸ et acteurs du sport ordinaire**.

Dans ce **contexte de transition**, comprendre qui fait quoi, avec qui, et dans quels cadres institutionnels devient une nécessité. C'est précisément pour répondre à cet enjeu que ce rapport propose **une cartographie exhaustive du réseau du sport-handicap vaudois** et une **analyse de ses dynamiques**. La section suivante présente la méthode retenue pour construire cette cartographie et analyser ce réseau complexe.

⁷ D'autres mouvements sportifs pour les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou des troubles psychiques existent, mais sont moins développés que Special Olympics.

⁸ Dans le cadre de ce rapport, le terme « sport spécialisé » désigne les pratiques organisées uniquement pour des personnes avec handicap, de manière séparée. Le terme « sport-handicap » désigne quant à lui l'ensemble des pratiques sportives des personnes avec handicap, qu'elles aient lieu dans le milieu spécialisé ou dans le milieu ordinaire.

1.2. Méthodologie

Afin **de présenter le réseau des acteurs du sport-handicap dans le canton de Vaud** et analyser son fonctionnement et ses dynamiques, cette enquête combine **deux outils méthodologiques** (l'analyse de réseau et les entretiens).

Le monde du sport-handicap étant **fragmenté** et en pleine **mutation**, sa **représentation visuelle** est aussi **un défi au niveau méthodologique**. Pour faire dialoguer les différentes entités et obtenir **la « photographie » la plus fidèle** de cette galaxie, **les activités sportives régulières** ont été choisies comme **unité d'observation** de départ. En effet, une activité régulière s'appuie sur **des structures stables** et **des entités pérennes**. Cette unité est celle qui s'approche le plus de la réalité du terrain du côté de l'offre, et permet d'identifier le réseau qui rend possible son organisation et son maintien. Le second avantage de cette unité est qu'elle permet de visualiser **l'ancrage géographique** du sport-handicap, tout en considérant les acteurs institutionnels. Cependant, cette unité d'observation - celle des activités sportives régulières - réduit en partie les activités recensées, notamment les manifestations et les compétitions sportives, les offres ponctuelles, les cours-blocs, qui sont des **activités peu adaptées aux enjeux de présentation de réseau et de cartographie**.

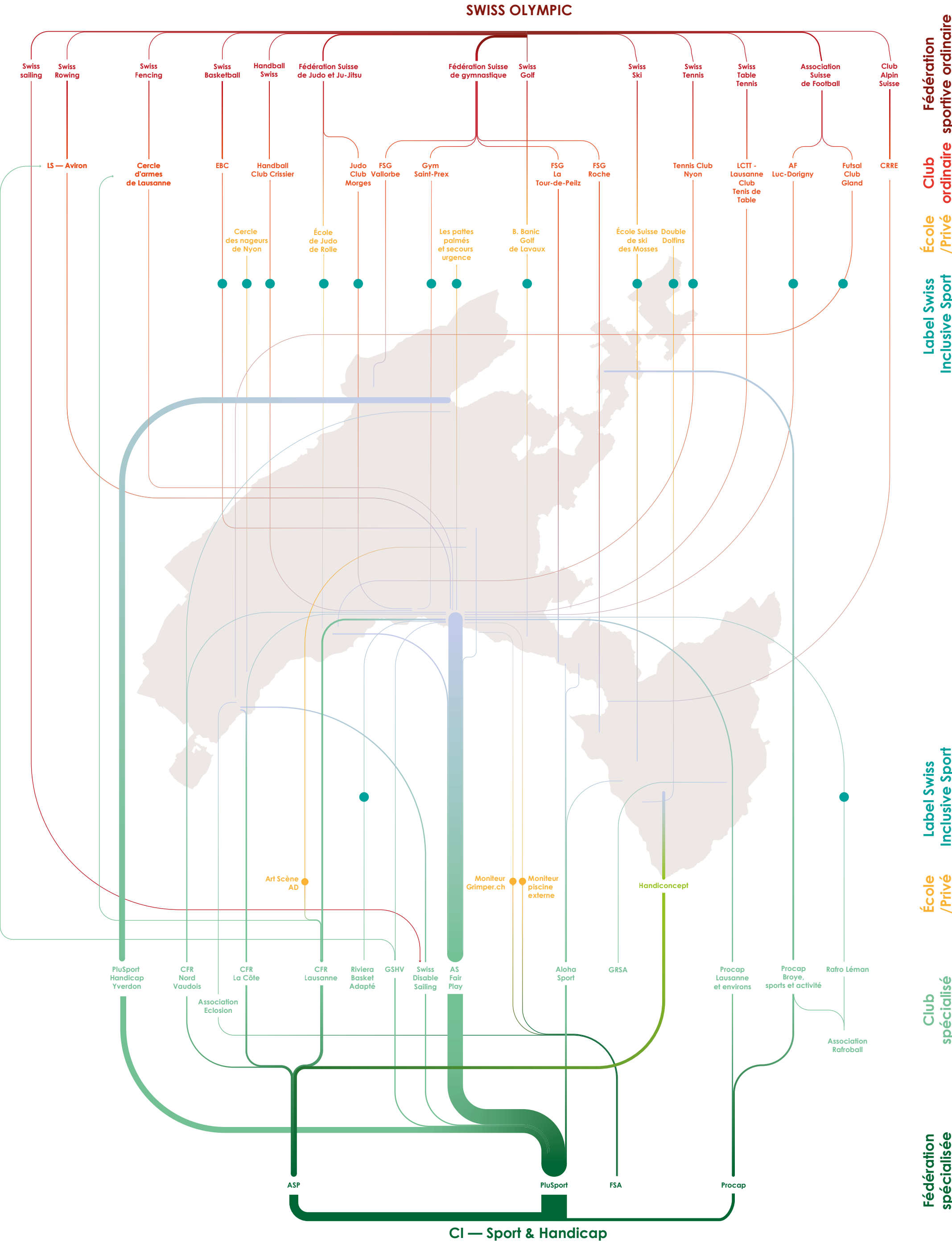
L'enquête s'est déployée en trois phases : (I) identification des activités, (II) recensement des acteurs et (III) compréhension du réseau. L'identification des activités sportives régulières a été faite par une recherche des **informations disponibles sur internet**. Puis chaque entité proposant une activité régulière a été contactée **par téléphone**, ce qui a permis de recueillir les **informations concernant le réseau de partenaires** et **les financements** nécessaires pour structurer l'activité. Cette première recherche a permis de constituer **la base de données des activités régulières** et produire le feuillet des entités proposant des activités régulières (voir Annexe) ainsi que les visuels. La troisième phase de la recherche a été menée avec **les acteurs principaux du sport-handicap**. Nous avons conduit **9 entretiens semi-directifs** avec les président-es des clubs historiques du sport-handicap, des acteurs clés de fédérations du sport spécialisé et du sport ordinaire ainsi que d'autres organisations actives dans la promotion du sport inclusif.

Cette double démarche méthodologique a permis de rendre compte d'un champ fragmenté, en homogénéisant les données autour des activités sportives régulières. Elle offre ainsi **une vue d'ensemble du sport-handicap dans le canton de Vaud en 2025**, fondée sur **un recensement le plus exhaustif possible des activités** et **des acteurs de la galaxie** tout en approfondissant le réseau avec des entretiens ciblés menés auprès des acteurs clés.

2. Cartographie des activités sportives régulières pour personnes avec handicap et leur réseau : situation fin 2025

Le visuel « **Cartographie des activités sportives régulières et de leurs réseaux dans le canton de VAUD** » (page 9) présente **l'ancrage géographique** des activités sportives régulières ainsi que les réseaux d'acteurs qui les organisent. La variation de la taille du trait indique **la force de proposition** des entités.

Visuellement, les deux réseaux (ordinaire et spécialisé) sont séparés avec au centre la carte du canton de Vaud. **Au-dessus et en rouge** se trouve le **réseau du sport ordinaire** avec les Fédérations sportives nationales et les clubs du canton. Les écoles et les acteurs privés sont en jaune. La labellisation des clubs et des écoles est symbolisée par une pastille verte. En dessous de la carte, est présenté **en vert le circuit spécialisé du sport-handicap** avec les fédérations spécialisées, les clubs spécialisés, les écoles et les acteurs privés ainsi que la labellisation de ces derniers.



Cartographie des activités sportives régulières & de leurs réseaux dans le canton de VAUD

2.1. Les acteurs du sport spécialisé

La carte montre une grande entité qui rassemble la plupart des acteurs issus du monde du handicap et du sport-handicap qui est la **Communauté d'intérêt Sport & Handicap** (CI Sport & Handicap). Elle rassemble trois grands acteurs : **PluSport**, **l'Association suisse des paraplégiques (ASP)** et **Procap Sport**. La CI Sport & Handicap a pour but de coordonner leurs actions au niveau national, de défendre les intérêts du sport spécialisé en Suisse, et de **promouvoir l'activité physique et sportive pour les personnes avec handicap**. Elle « s'engage à centraliser la promotion et la mise en œuvre de l'égalité des personnes handicapées et à exploiter les différentes synergies »⁹.

La CI Sport & Handicap n'étant pas une entité juridique autonome, elle fonctionne uniquement comme un groupe de travail. Sa principale contribution est la création, en 2026, **d'un pôle de formation commun** nommé **Sport+Handicap Education**¹⁰ qui propose des formations dans le domaine du sport-handicap et accrédite ainsi les moniteurs.

En-dehors des questions de formation, **chacune des entités du sport spécialisé décrite ci-après fonctionne de manière autonome**, bien qu'en synergie avec le reste des acteurs du sport-handicap.

PluSport

Histoire, organisation, périmètre, activités, public, clubs

PluSport Sport Handicap Suisse, anciennement Association suisse pour le sport des invalides (ASSI), a été **fondée en 1956** à l'initiative d'un pasteur vivant avec un handicap. Elle est **devenue l'une des plus importantes organisations faîtières du sport spécialisé** en Suisse et la seule association historique suisse **entièrement dédiée au sport et aux activités de loisirs**. Elle compte environ **10'000 membres** à travers un réseau de **clubs** et propose l'organisation de nombreux **camps sportifs et journées découvertes**. Elle est membre de Swiss Olympic et co-fondatrice de Swiss Paralympic.

L'antenne romande, basée à Lausanne, œuvre principalement à l'échelle des cantons de Vaud et Genève. Elle fonctionne avec une petite équipe et agit comme **interface entre les clubs affiliés, les clubs ordinaires, les institutions médico-sociales et les acteurs fédéraux**. Le but principal est de créer des activités sportives pour des personnes avec handicap dans différents cadres (séparés, intégratifs, inclusifs). Le public actuel est majoritairement composé **de personnes avec un handicap mental** (environ 80 %) et de personnes **vivant au sein d'institutions médico-sociales avec qui les clubs ont de nombreux contacts**. Les sections régionales de PluSport ont **plusieurs missions** dont certaines qu'elle délègue à des clubs affiliés. L'antenne romande s'occupe ainsi du **sport d'élite**, elle organise aussi des **camps sportifs** et de loisirs ainsi que des **journées découvertes**. L'organisation d'activités sportives régulières est prise en charge par **les clubs affiliés agissant au niveau communal ou régional**.

Trois clubs affiliés à PluSport sont actifs dans le canton de Vaud : **AS Fair-Play**, **Aloha Sport** et **PluSport Sport Handicap Yverdon**. Les clubs affiliés sont soutenus financièrement par PluSport selon le nombre de personnes avec inscrites par activité (voir [Section 2.3.](#)). Les clubs sont d'ampleurs variées, dépendant de leur histoire respective.

⁹ Selon la description du SEPS <https://www.vd.ch/population/sport/promotion-de-lactivite-physique-prevention-et-fair-play>, consulté le 26.01.2026.

¹⁰ Harmonisation des différents cours et formations données par les associations réunies en un système modulaire reconnu par Jeunesse+Sport (J+S) et Sport des adultes Suisse (ESA). <https://www.spoorthandicapeducation.ch/fr>, consulté le 26.01.2026.

Aloha Sport compte environ 60 membres et propose deux activités régulières dans la région Riviera-Chablais. **PluSport Handicap Yverdon** compte environ 100 membres et propose 10 activités régulières. **AS Fair Play (ASFP) est le club de sport spécialisé le plus important du canton de Vaud**, il compte plus de 400 membres et proposent une trentaine d'activités sportives régulières dans la région de Lausanne. L'association a été créée en **1989** par des enseignantes spécialisées dans le but favoriser l'accès aux pratiques sportives aux enfants avec handicap mental. En 2012, elle a fusionné avec Sport Handicap Lausanne. Son public est large : enfants, adolescent·es et adultes, **avec handicaps mentaux et/ou physiques**. ASFP estime **répondre à environ un quart de la demande lausannoise**. Le club fonctionne en forte interaction avec PluSport (subventions, cadres de formation) et entretient des liens étroits avec la **Ville de Lausanne**, notamment pour l'accès aux infrastructures ainsi qu'avec **l'Université de Lausanne** via les étudiant·es en Activités Physiques Adaptées. Il collabore aussi avec plusieurs institutions médico-sociales (Perceval, Lavigny, Eben-Hézer), dont provient environ un tiers de ses membres.

Par ailleurs, PluSport compte également un « **membre collectif** » situé dans le canton de Vaud. Il s'agit de **Swiss Disabled Sailing**, fondée en 1996. Basée à Prangins, Swiss Disabled Sailing a pour mission de développer les activités de handivoile en Suisse, pour toutes les personnes avec un handicap physique, sensoriel et/ou mental. En plus de ses activités régulières, Swiss Disabled Sailing organise des régates et est également directement en lien avec la commission **Para World Sailing** de World Sailing, la Fédération Internationale de Voile.

ASP(-SSFR)

Histoire, organisation, périmètre, activités, public, clubs

L'Association suisse des paraplégiques (ASP), fondée en **1980**, a pour vocation de soutenir les **personnes atteintes de lésion médullaire** — paraplégie, tétraplégie, spina bifida ou polio — et de défendre leurs intérêts. Elle fait partie du Groupe suisse des paraplégiques, aux côtés du **Centre suisse des paraplégiques de Nottwil** et de la **Fondation suisse des paraplégiques**, principal soutien financier de l'association.

Contrairement à PluSport, qui est une fédération sportive, **l'ASP est une organisation d'entraide structurée en plusieurs départements** couvrant l'ensemble des **besoins de vie des personnes en fauteuil roulant** : conseils sociaux et juridiques, accompagnement de vie, adaptation du logement, activités culturelles, loisirs et, enfin, **Sport suisse en fauteuil roulant (SSFR)**, le département « sport » de l'association. L'ASP-SSFR est reconnue comme fédération affiliée à Swiss Olympic et s'inscrit dans le paysage du sport spécialisé aux côtés de PluSport, co-fondatrice de Swiss Paralympic. En parallèle de ces différents rôles et affiliation, l'ASP-SSFR assume, **au niveau national, la responsabilité de la promotion du sport en fauteuil roulant, de la relève au sport d'élite**, centralisée à Nottwil. Cette mission est distincte du fonctionnement des antennes régionales, qui se concentrent pour leur part sur les activités d'initiation et de loisirs. L'ASP-SSFR, au niveau régional, travaille également avec les acteurs médicaux et particulièrement les cliniques de réadaptation.

Chaque **antenne régionale** de l'ASP-SSFR fonctionne en tant qu'**organisatrice d'activités ponctuelles** (des camps sportifs et des journées découvertes). Elle **soutient aussi les clubs affiliés, qui se chargent d'organiser les activités sportives régulières**. Au total, l'ASP a **26 clubs en fauteuil affiliés**. L'antenne sportive **romande** coordonne les activités dans les cantons francophones et accompagne les personnes nouvellement accidentées dans leur (re)découverte du sport. Elle recrute donc activement de nouveaux membres via les centres de réadaptation.

Dans le **canton de Vaud**, il existe **trois clubs en fauteuil roulant (CFR)** : CFR Lausanne (161 membres), CFR La Côte (100 membres) et CFR Nord Vaudois (60 membres). Fondés entre 1985 et 1987, ils proposent chacun **deux à quatre activités sportives**. Le **CFR Lausanne délègue** une grande partie de l'organisation des activités sportives régulières à des clubs ordinaires qui ont

développé une offre inclusive. Certaines activités sont fortement sportivisées – comme le curling – alors que d'autres – comme le handbike – n'ont pas de visée compétitive et se rapprochent plus d'une activité de loisir.

Procap Sport

Histoire, organisation, périmètre, activités, public, clubs

Procap est une des plus grandes organisations d'entraide de et pour « personnes en situations de handicap » en Suisse. Elle réunit des personnes avec tous types de handicap et défend leurs intérêts. **Fondée en 1930**, sous le nom d'**Association suisse des invalides**, elle compte désormais plus de **25'000 membres** réparti·es dans près de **30 sections locales** et plus de **20 groupes sportifs**. De même que l'ASP, Procap **est une organisation d'entraide** structurée en **plusieurs départements** couvrant l'ensemble des **besoins de vie des personnes avec handicap**.

Les missions de **Procap Sport** sont plurielles. Procap organise de manière ponctuelle des rencontres sportives nationales, ainsi que des « rencontres en mouvement » pour ses membres. Procap coordonne également le projet « Procap bouge », qui vise à accompagner les institutions médico-sociales dans la promotion d'un mode de vie actif pour leurs résident·es. Enfin, **Procap propose des activités sportives régulières, organisées par des sections locales ou groupes sportifs**. En plus des subventions obtenues via l'OFAS (voir [Section 2.3.](#)), les activités sportives régulières bénéficient d'une redistribution d'une partie des dons récoltés par Procap dans la région concernée. En pratique, la majorité des personnes qui prennent part aux activités sportives régulières de Procap vivent avec des déficiences intellectuelles.

Au moment de l'enquête¹¹, Procap est présente dans le canton de **Vaud** avec **trois sections locales** : **Lausanne et environs** (avec deux activités), **Nord vaudois** (localisée à Yverdon-les-Bains, sans activité) et **Broye, Sports et activités** (section intercantonale localisée à Payerne avec trois activités). En plus de deux cours de polysport, cette dernière met en place des entraînements réguliers de Rafroball, un sport pratiqué en mixité entre personnes ayant différents types de déficiences, utilisant ou non un fauteuil roulant, avec également des personnes n'ayant pas de déficience.

Fédération Suisse des Aveugles (FSA)

Histoire, organisation, périmètre, activités, public, clubs

En-dehors de la CI Sport & Handicap, **la Fédération Suisse des Aveugles (FSA)**, propose aussi des activités sportives régulières. À l'image des trois autres entités, elle organise des activités, elle **soutient les clubs** de sportifs avec handicap de la vue. Elle agit aussi au niveau national pour promouvoir l'autonomie, l'intégration sociale, l'accès aux technologies et la participation culturelle et sportive. Fondée en **1911**, la FSA est la plus ancienne organisation d'entraide du pays pour les personnes avec handicap. Elle regroupe environ **4000 membres** et elle compte **16 sections régionales**. Toutes les sections sont des **associations indépendantes** dotées de leur propre personnalité juridique. Plusieurs de ces sections organisent des activités sportives. Le sport de compétition des personnes aveugles et malvoyante est quant à lui organisé par PluSport¹².

En Suisse romande, la FSA propose un ensemble de cours adaptés à ses membres – aquagym, danse, escalade – via des **partenaires locaux** à qui elle délègue l'organisation de l'activité.

¹¹ Historiquement, l'implantation de Procap au niveau local pouvait prendre trois formes : (1) des sections locales sans offre sportive, (2) des sections locales avec offres sportives et (3) des groupes sportifs. Néanmoins, Procap entend désormais fusionner ses « groupes sportifs » avec des sections régionales. Par exemple, en 2025, la section locale sans offre sportive « Procap Broye » et le groupe sportif « Procap Sport région Broye » ont fusionné pour créer la section locale avec offre sportive « Procap Broye, Sports et activités ».

¹² <https://sbv-fsa.ch/fr/>, consulté le 15.01.2026.

En-dehors de ces cours adaptés, la FSA soutient financièrement **un club** localisé dans le canton de Vaud. Le **Groupement Romand de Skieurs Aveugles et Malvoyants** (GRSA), créé en **1969** et basé à Lausanne. Il compte 250 membres – dont la moitié avec handicap visuel – et couvre uniquement **les sports de neige**. Il organise chaque saison hivernale une cinquantaine de journées de ski alpin ou ski de fond. L'association propose aussi des activités de randonnée et de raquettes selon les saisons. Un autre club à présent détaché de la FSA est le **Groupe Sportif des Handicapés de la Vue** (GSHV), fondé en **1985** à Lausanne. Il rassemble environ 130 membres, dont près de 70 avec déficience visuelles. En-dehors de sorties de loisirs, il propose deux activités, dont l'aviron en collaboration avec LS Aviron et le tandem vélo.

Conclusion 2.1 Le monde du sport spécialisé : poids institutionnel et ancrage local

Au total, **environ 55 activités sportives régulières** sont organisées dans le canton de Vaud par des entités liées à la CI Sport & Handicap ou aux entités nationales du monde du handicap. Les clubs affiliés à PluSport organisent environ 40 activités, les CFR 7 activités, les sections de ProCap 5 activités et les branches liées à la FSA 7 activités régulières. À noter que la branche « **deaf sport** » **est inexistante dans le canton de Vaud**.

En partant de ces activités régulières, le recensement permet de **délimiter le poids et l'ancrage local des entités** de la CI Sport & Handicap pour le paysage vaudois du sport-handicap. Si l'on **compare** [l'organigramme officiel des organisations du sport handicap](#) avec la modélisation visuelle des activités proposées par les organisations membres de la CI, deux **visions du sport spécialisé** se dessinent. Les **grandes fédérations nationales** – PluSport, l'ASP-SSFR, Procap Sport – ont un poids institutionnel très important, notamment grâce à **leur rôle dans la formation, la structuration du secteur et l'organisation du sport d'élite** (voir [Section 2.3](#)). Néanmoins, au niveau de leur **implantation locale vaudoise**, certaines entités - telles que Procap ou les CFR - ne sont que très peu présentes et en difficulté alors qu'un club comme l'AS Fair Play est un acteur majeur. Cependant, le rôle des antennes régionales pourrait se transformer à l'avenir, elle pourrait organiser toujours plus d'activités ponctuelles (voir [Section 3](#)).

Le recensement de ces acteurs et leur regroupement selon l'offre d'activités sportives régulières permettent de constater un second facteur déterminant du paysage du sport-handicap. **Le sport spécialisé ne se structure pas par disciplines sportives**. Par exemple, l'AS Fair Play organise plus de 20 activités sportives différentes et aucune des entités liées à la CI n'est spécialisée dans une seule discipline. Le paysage du sport spécialisé dans le canton de Vaud reste largement **structuré selon les types de déficience**. Ce résultat s'explique largement par **les héritages historiques liés à la manière dont le handicap a été conceptualisé et pris en charge en Suisse** (voir [Section 1.1](#)). Le handicap a été historiquement géré par des institutions de soins et de réadaptation, **chaque type de déficience donnant naissance à ses propres pratiques d'accompagnement, ses réseaux professionnels et ses associations d'entraide**. C'est depuis ces univers institutionnels – l'univers de la rééducation physique pour l'ASP, celui des institutions médico-sociales pour Procap et PluSport et celui de la communauté des personnes malvoyantes ou aveugles pour la FSA – **que les individus se sont regroupés par déficience et que le sport spécialisé s'est structuré**. Chaque milieu (réadaptation locomotrice, institutions médico-sociales, associations de personnes concernées par la déficience visuelle) a proposé une palette d'activités qui se sont plus ou moins sportivisées au fil du temps. L'ASP s'est fortement spécialisée dans le domaine du sport d'élite, tandis que d'autres entités, comme Procap, se concentrent principalement sur les activités de loisir.

Cette genèse explique la fragmentation actuelle visible sur la carte : chaque type de déficience dispose de son propre sous-système sportif, avec ses circuits de recrutement, ses acteurs historiques et sa culture pratique. La **galaxie actuelle reflète ainsi la segmentation initiale** du monde du sport spécialisé issu de la prise en charge médico-sociale. Il s'agit d'**un paysage éclaté mais cohérent**, façonné par le temps.

2.2. L'inclusion dans le sport ordinaire

La cartographie des activités sportives régulières et de leurs réseaux dans le canton de Vaud (p. 9) montre un **second grand circuit** (en rouge) qui rassemble les acteurs du **sport ordinaire** qui proposent des activités sportives régulières **à visées intégrative et/ou inclusive**. Ces acteurs proposent quasi-exclusivement des activités dans **une seule discipline sportive**. Ils sont affiliés aux associations cantonales et/ou romandes (non visible sur cette carte), ainsi qu'aux fédérations nationales de leur discipline respective, elles-mêmes affiliées à **Swiss Olympic**. Ce sont donc **des acteurs « jeunes »**, dont plusieurs ont émergé au cours de l'enquête ou juste avant.

Les acteurs labellisés « Unified » par Swiss Inclusive Sport

Au cours de l'enquête, nous avons identifié **15 acteurs** dispensant des activités sportives régulières, ayant le label « **Unified** » (« Unified by Swiss Inclusive sport »¹³) délivré par **Swiss Inclusive Sport** (symbolisé sur la carte par les pastilles vertes).

Swiss Inclusive Sport est un **spin-off de Special Olympics Switzerland** (voir [Section 2.3](#)), fondé en association en **2025**. Swiss Inclusive Sport se définit comme un **centre de compétences pour l'inclusion dans le sport**, ayant pour mission de **promouvoir le sport inclusif en Suisse** et de **participer activement à son développement**. Les interlocuteur·ices de Swiss Inclusive Sport sont les administrations cantonales et communales, les clubs sportifs et les organisateur·ices de manifestations sportives. L'association œuvre (1) à **l'information et la sensibilisation** des acteurs du sport aux enjeux de l'inclusion, selon une « logique intersectionnelle »¹⁴, (2) au **renforcement de leurs compétences** en matière d'inclusion, (3) à **l'évaluation du degré d'inclusivité** des structures, à **l'accompagnement** des structures dans la mise en place de projets inclusifs, (4) à **la mise en réseau** des acteurs, (5) à **labellisation des offres sportives inclusives** (activités régulières et manifestations sportives).

Le label « **Unified** » est issu d'un projet de Special Olympics, **initié en 2012**, qui visait à ouvrir la porte des **clubs sportifs ordinaires** aux enfants avec handicap mental, par la mise en place d'entraînements spécialisés (séparés) alors nommés « Special trainings » suivant une logique intégrative. La reprise du projet par Swiss Inclusive Sport vise désormais **l'intégration de toutes et tous au sein des clubs ordinaires, en mixité et pour tous les âges, selon une logique durable d'inclusion**. Au moment de l'enquête, les deux modalités de pratiques (en mixité versus en groupes séparés au sein d'une structure ordinaire) ont été observées parmi les acteurs labellisés. Dans toute la Suisse, **155 clubs et 70 événements sportifs** sont labellisés « Unified ».

Parmi les **acteurs vaudois** labellisés « Unified », on retrouve une majorité de clubs sportifs ordinaires qui développent des activités régulières dans différentes disciplines sportives (judo, basketball, natation, ...). Les clubs sportifs ordinaires sont priorités, mais le **label peut aussi être attribué à des acteurs privés**. C'est notamment le cas pour les **écoles** de ski, de natation ou de tennis. On retrouve donc certaines structures privées parmi les acteurs du monde du sport ordinaire. **Certains clubs spécialisés**, qui satisfont aux critères d'inclusivité, **ont demandé et obtenu ce label**. C'est par exemple le cas d'Association Rafto Léman qui a obtenu le label en 2025, afin de « gagner en visibilité ». On trouve également Riviera Basket Adapté, qui a suivi depuis 2013 les évolutions des labels : d'abord labellisé « Special training » au sein du club ordinaire Vevey Riviera Basket, puis un club spécialisé a été formé en 2022 en gardant sa labellisation, à présent « Unified ».

¹³ Anciennement « Unified by special Olympics ».

¹⁴ C'est-à-dire qui tient compte de la multiplicité des systèmes de différenciation et d'inégalité (tels que la classe sociale, le genre, le handicap, entre autres) et de leurs intrications.

Team : Autre projet inclusif en développement

L'enquête a permis d'identifier **d'autres clubs sportifs ordinaires qui développent des projets inclusifs**. Par exemple, **trois sociétés de gymnastique** participent au **projet Team** (Tous Ensemble entre Amis et en Mouvement). Il s'agit de la FSG Roche (Team depuis 2021), la FSG Vallorbe (Team depuis 2023), ainsi que la FSG la Tour-de-Peilz (Team depuis 2024). Team est depuis **2021** le projet phare de la **Fondation Sport-up** (voir [Section 2.3](#)). Il consiste en la mise en place de groupes de gym inclusifs, pour enfants, adolescent·es et jeunes adultes, avec et sans handicap, qui s'entraînent de façon hebdomadaire au sein de sociétés de gymnastique dans le canton. Les trois groupes actuels collaborent étroitement dans la création de productions gymniques qu'ils présentent lors de galas de gymnastiques.

Si des **liens sont déjà établis avec Gym Vaud**, les encadrantes des groupes Team ont fait part du fait que qu'elles n'étaient **pas en réseau avec d'autres acteurs du sport-handicap**. La mise en place des groupes Team repose avant tout sur des initiatives individuelles, portées par des **éducatrices spécialisées ou des mères d'enfants avec handicap**, membres des sociétés de gym, peu informées sur les outils déjà existants pour développer des projets inclusifs. Néanmoins, à l'avenir une demande de label « **Unified** » pour les projets Team est en réflexion.

L'inclusion par initiatives individuelles

D'autres acteurs identifiés au cours de l'enquête essaient de développer une offre inclusive dans leur club sportif ordinaire. Il s'agit par exemple du **Lausanne Club de Tennis de Table** ou du **LS Aviron**, dont les entraîneur·es, formé·es aux questions relatives à l'inclusion dans le sport, tentent de mettre en place une offre inclusive, tout en étant **en contact avec différents acteurs du sport spécialisé affiliés à l'ASP et à PluSport** (sans affiliation officielle).

Enfin, de **nombreux clubs ordinaires intègrent au « compte-gouttes » une ou quelques personnes avec handicap**, sans être toutefois reliés aux acteurs du sport spécialisé ou à un projet de sport inclusif. La présente enquête n'a pas permis de les répertorier. Il s'agit alors avant tout de l'intégration de personnes ayant **des handicaps dits « légers », dont l'intégration ne nécessite pas d'adaptation majeure des environnements sportifs**.

Conclusion 2.2. L'inclusion dans le sport ordinaire, un label et des initiatives individuelles

En somme, nous avons identifiés **15 activités** sportives régulières organisées par des entités sportives ordinaires sous l'égide d'un label ou d'un projet inclusif : **8 clubs et 5 écoles labellisées « Unified »** (pour un total d'environ 80 participant·es avec handicap) ainsi que **3 activités régulières dans le cadre du projet Team** (pour un total d'environ 30 participant·es avec handicap). À cela s'ajoute d'autres projets de pratiques sportives inclusives, le plus souvent portés par des individus, sans rattachement à un dispositif de promotion de l'inclusion.

Les activités sportives inclusives dans le canton de Vaud apparaissent comme **un déploiement récent des politiques inclusives**. L'enquête a permis d'observer un nouveau réseau de pratiques, en train de se développer, de se structurer et de s'institutionnaliser. **Ce réseau est peu connecté avec celui structuré autour de la CI Sport & Handicap**.

Les acteurs vaudois du sport ordinaire engagés dans des projets inclusifs structurés **n'accueillent encore que très peu de personnes avec handicap** (à peine plus de 100 personnes). Par ailleurs, **les formes de participations des personnes avec handicap au sein du monde du sport ordinaire varient** ; entre accompagnement individuel, groupes séparés et mixité réelle.

Au contraire du sport spécialisé, le **sport inclusif en milieu ordinaire se structure par discipline sportive**. Ainsi, certaines disciplines telles que la gymnastique, la natation, le football ou le judo,

ont une offre plus développée que d'autres. Cette configuration peut s'expliquer par les **initiatives portées par des individus** (logique bottom-up), les délégué·es à l'inclusion des fédérations sportives n'étant encore que très peu actives dans le canton de Vaud (voir [Section 2.3](#)).

Ci-après, le graphe « **Le réseau des acteurs du sport-handicap & leurs activités dans le canton de VAUD** » est une modélisation du réseau du sport-handicap **par grappes**. Cette schématisation permet de rendre visible (I) la structuration différenciée de l'offre sportive du sport-handicap selon le circuit (ordinaire/spécialisé) ainsi que (II) les liens qu'entretiennent les différents acteurs, ainsi que les deux circuits.

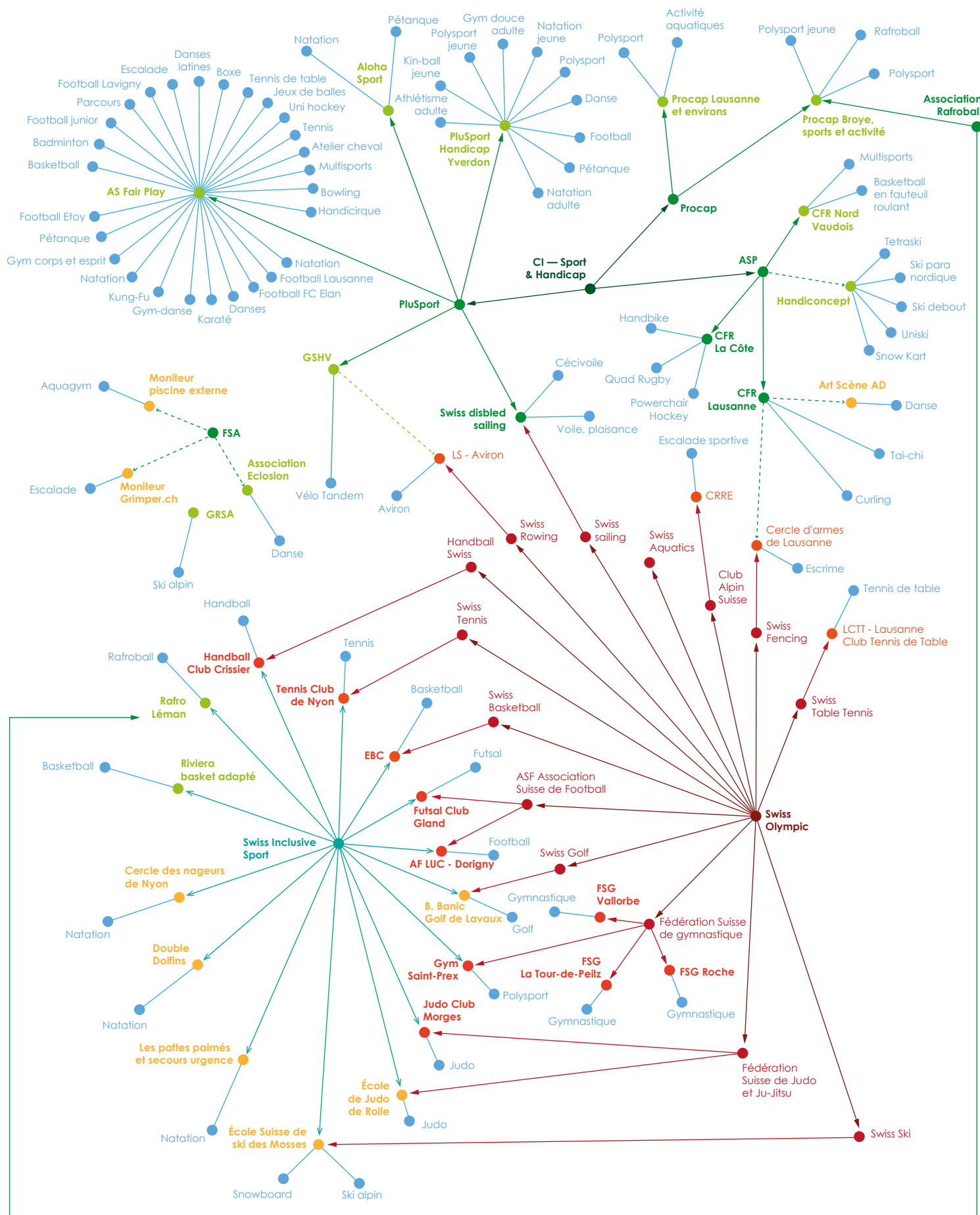
(I) Le circuit spécialisé **se différencie** par le fait que les clubs (ou les antennes régionales) fonctionnent comme **des pôles d'offres sportives diversifiées**, alors que les clubs du circuit ordinaire ne proposent qu'une seule activité.

(II) Le graphe par grappe rend compte du peu de connexions entre les deux circuits au niveau de l'organisation même des activités.

Néanmoins, certaines connexions existent entre les deux circuits, notamment lorsque des antennes régionales spécialisées ou des clubs spécialisés **délèguent l'organisation de l'activité sportive** à d'autres entités (clubs ordinaires, associations, écoles, acteurs privés – sur ce point, voir [Section 3](#)). La délégation à des structures privées ne produit toutefois pas un nouveau réseau, comme c'est le cas avec la branche FSA ou certaines entités de l'ASP. Une seule entité organisant des activités sportives régulières pour des personnes avec handicap se situe **au carrefour des deux circuits** ; il s'agit de **Swiss disabled sailing**. En-dehors des quelques liens entre clubs spécialisés et clubs ordinaires (GSHV et LS Aviron, CFR Lausanne et Cercle d'armes de Lausanne), ces deux circuits ne se croisent pas.

Du côté du circuit ordinaire, l'**action de Swiss Inclusive Sport** apparaît comme étant centrale. Son activité de labélisation permet de **regrouper sous une même enseigne différentes offres** venant de clubs, d'écoles ou de structures privées.

Le réseau des acteurs du sport-handicap & leurs activités dans le canton de VAUD montre qu'actuellement le réseau des acteurs du sport inclusif se développe en parallèle du réseau spécialisé.



Réseau des acteurs du sport-handicap & de leurs activités dans le canton de VAUD

Légende

- Activité
- École
- Club Spécialisée
- Club ordinaire
- Fédération Spécialisée
- Fédération sportive ordinaire
- Affilie
- Délègue
- == Labelise

2.3. Les autres acteurs de la galaxie

Un certain nombre d'acteurs du sport-handicap **invisibles sur la carte et le graphe** sont néanmoins incontournables pour comprendre cette galaxie, notamment les **acteurs émergents**, les acteurs qui organisent les **compétitions** et les acteurs qui **financent** le sport-handicap.

Les acteurs émergents

Les projets de Swiss Olympic

En 2023, **Swiss Olympic** s'est doté d'un « **organe inclusion** » (*Fachstelle Inklusion*), qui émane d'une initiative conjointe de l'OFSPPO et de Swiss Olympic. L'organe inclusion est financé par la **Fondation suisse pour l'encouragement au sport**¹⁵.

Il a pour rôle de **coordonner des actions** des Fédérations sportives nationales œuvrant pour l'inclusion des personnes avec handicap, tout en encourageant **la constitution et l'entretien d'un réseau national** de promotion de l'inclusion dans le sport suisse. Dans ce cadre, **Swiss Olympic collabore avec les membres de la CI Sport & Handicap**, qui sont consultés en tant qu'experts dans le cadre de l'évaluation et la mise en place des projets financés.

L'organe inclusion de Swiss Olympic **alloue des fonds aux fédérations sportives nationales** pour la promotion du sport inclusif. Ces fonds alloués concernent trois domaines de promotion : (1) les **projets inclusifs** dans le sport, (2) les **grandes manifestations sportives** nationales et internationales, et (3) **le développement structurel et thématique de l'inclusion dans 10 grandes fédérations sportives nationales**¹⁶. Le troisième domaine de promotion inclut le financement partiel **d'un poste de « délégué·e à l'inclusion » au sein de ces 10 fédérations sportives**. Dans le cadre de ce mandat, **aucun déploiement** de ces projets **à l'échelle du canton de Vaud** n'a pu être documenté.

Délégué·e cantonal·e au sport inclusif

Depuis quelques années, différentes **administrations cantonales** s'occupent aussi des questions relatives à l'inclusion dans le sport. Ceci se concrétise soit par la création d'un poste de **délégué·e à l'inclusion dans le sport**, soit en donnant ce mandat à une entité externe (**plusieurs cantons ont fait appel à Swiss Inclusive Sport**, dont les cantons de Neuchâtel et de Genève). De premières recherches exploratoires documentent, dans les cantons qui mandatent Swiss Inclusive Sport, un développement plus important des offres sportives labellisées « Unified ».

Dans le canton de Vaud, une collaboratrice a été engagée en 2025 au sein du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) en tant que **cheffes de projets transversaux en lien avec les questions d'éthique, d'inclusion et d'égalité de genre dans le sport**.

Des communes spécialistes du sport inclusif

Certaines **communes** se distinguent en tant que nouveaux acteurs du sport-handicap. C'est en particulier le cas de la **Ville d'Yverdon-les-Bains**, qui apparaît à plusieurs reprises dans les entretiens et la documentation comme jouant un **rôle important dans l'organisation de compétitions sportives du circuit du sport spécialisé** (Journée du championnat suisse de Powerchair hockey, Régional Games 2026 et National Games 2030 de Special Olympics, entre

¹⁵ <https://www.fses.ch/FR/index.htm>, consulté le 19.01.2026.

¹⁶ Parmi lesquelles : le Club Alpin Suisse (CAS), l'Association Suisse de football (ASF), la Fédération Suisse de Gymnastique (FSG), Swiss Aquatics, Swiss Athletics, Swiss Equestrian, Swiss Golf, Swiss-Ski la Fédération sportive suisse de tir (FST) et Swiss Tennis.

autres), en tant que co-organisatrice de manifestation sportives inclusives (Course de la Bonne Résolution et Triathlon, labellisés « Unified ») ou encore **en subventionnant des activités sportives** régulières. Par ailleurs, le « Plan d'actions du sport et de l'activité physique 2021-2026 » de la Ville mentionne directement l'enjeu de la pratique d'activités physiques pour toutes et tous parmi ses trois thématiques transversales prioritaires. Enfin, des recherches complémentaires montrent que le **Service des sports et de l'activité physique de la Ville d'Yverdon-les-Bains** mandate **Swiss Inclusive Sport** pour le conseiller et l'accompagner dans la mise en place de ce projet. Yverdon-les-Bains soutient le développement du sport-handicap dans une stratégie « sport et inclusion » à destination des publics rencontrant des barrières à l'activité physique (âge, genre, précarité, migration).

Les manifestations/compétitions sportives

Au cours de l'enquête, diverses compétitions sportives ont été identifiées, tant dans le circuit du sport spécialisé que celui du sport ordinaire. Néanmoins, en raison de l'unité première d'observation (les activités régulières), notre démarche méthodologique n'a pas permis d'en faire un inventaire exhaustif. Nos recherches permettent cependant tout de même d'en dresser un portrait.

Le circuit Special Olympics

Un autre acteur du sport spécialisé joue un rôle incontournable dans le paysage du sport-handicap, tant au niveau national que dans le canton de Vaud. Il s'agit de **Special Olympics Switzerland**. Dans le canton de Vaud, cet acteur est principalement actif dans l'organisation de **manifestation/compétitions sportives**. Depuis 1955, le mouvement Special Olympics s'est fortement développé à l'échelle nationale, en proposant des compétitions régulières, des programmes d'entraînement et des formations pour entraîneur·es, dans un nombre croissant de disciplines sportives¹⁷.

Dans le canton de **Vaud**, plusieurs compétitions de Special Olympics pour les personnes présentant un handicap mental sont organisées chaque année en collaboration avec différents acteurs vaudois du sport-handicap. Parmi ces acteurs, on retrouve des clubs spécialisés, tels que Riviera Basket Adapté ou Aloha Sport. Une autre association vaudoise apparaît comme un acteur central : l'**Association Seven**. Située à Nyon et créée en 2014 sous l'impulsion de Philippe et Carole Hertig, l'Association Seven **organise chaque année une à deux compétitions** Special Olympics. Dans ce cadre, Special Olympics centralise les inscriptions et les formations des coaches et arbitres. Les membres de l'Association Seven, bénévoles, s'occupent de la **recherche des fonds**, et **collaborent avec des acteurs locaux du sport ordinaire** pour l'organisation logistique des compétitions (infrastructures, recrutement des bénévoles, intendance, etc.). De nombreux·ses sportif·ves ayant des déficiences intellectuelles, qui s'entraînent dans des clubs et associations affiliés à **Procap ou PluSport**, prennent part aux compétitions de Special Olympics.

Enfin, depuis 2022, le mouvement Special Olympics Switzerland dispose d'une **antenne au niveau cantonal**, également présidée par Carole Hertig : **SOSWI Vaud**. SOSWI Vaud a notamment pour mission **de centraliser et diffuser les savoirs et outils utiles à l'organisation de compétitions Special Olympics**. Elle peut aussi **se porter garante de déficit** pour les acteurs vaudois qui s'engagent dans l'organisation d'une compétition Special Olympics. À Yverdon-les-Bains, une association similaire vient de voir le jour à l'échelle communale : SOSWI Yverdon-les-Bains. Elle a été créée dans le cadre du dépôt par la Ville d'une candidature pour l'organisation des National Summer Games 2030 de Special Olympics.

¹⁷ <https://specialolympics.ch/fr/histoire/>, consulté le 14.01.2026.

L'ASP et PluSport organisent des compétitions, mais cela relève le plus souvent du **sport d'élite**. Hormis l'équipe de Powerchair Hockey affiliée au CFR La Côte et l'équipe de Basket en fauteuil roulant du CFR Nord Vaudois, les membres des clubs spécialisés vaudois n'y participent pas ou très peu. La plupart des **athlètes d'élite**, en particulier ceux et celles engagé·es dans des sports individuels, **s'entraînent au quotidien au sein de clubs sportifs ordinaires ou dans des structures privées**. C'est par exemple le cas de la para-athlète Sofia Gonzalez, athlète amputée spécialiste du 100 mètres et du saut en longueur. Cette dernière s'entraîne plusieurs fois par semaine au sein du CA Riviera, **en mixité** avec d'autres athlètes n'ayant pas de déficience. On peut aussi noter qu'un seul club venant du monde du sport ordinaire à une section « sport d'élite para » pour les personnes avec handicap (la grimpe, Romandie centrale).

Les nouvelles compétitions organisées par les fédérations sportives ordinaires

Différentes fédérations sportives nationales organisent désormais des compétitions sportives pour des personnes avec handicap. C'est par exemple le cas de la **Swiss Inclusion League organisée par l'Association suisse de football** et la fondation liechtensteinoise **Football is more**¹⁸. L'équipe vaudoise **LS4all**, fondée en **2025** par Jean-Marie Perret, entraîneur de l'équipe de Football de Lavigny (AS Fair Play) et président du FC Épalinges, prend part à ce championnat. Elle est composée de joueurs et joueuses présentant un handicap mental et qui sont motivé·es à faire de la compétition. Ils-elles sont par ailleurs engagé·es dans différentes équipes spécialisées du canton. L'équipe s'entraîne une demi-journée par mois, en co-présence des joueurs de l'équipe des vétérans du **FC Lausanne-Sport**. Elle participe à des matchs hors championnat, dans le cadre du projet « **On s'en foot** »¹⁹, contre – ou plutôt avec, car les équipes sont mélangées – le FC Grand Conseil, le FC Épalinges ou le FC Echallens.

Un autre exemple est la **Fédération suisse de handball**, qui organise depuis 2022 la **TogetherLeague** ainsi que la **UnifiedLeague**. La TogetherLeague est une ligue dans laquelle s'affrontent des équipes de personnes avec (ou sans) handicap et qui propose plusieurs jours de tournoi par année. La UnifiedLeague propose des compétitions dans le cadre de matchs réguliers, sous la forme d'un championnat annuel. Le HC Crissier a par exemple fait part de son souhait de participer à la UnifiedLeague. Cependant, **deux défis** les en empêchent pour l'instant : une trop importante **logistique à déployer pour se déplacer** en Suisse orientale (où ont lieu la plupart des compétitions), ainsi qu'un **nombre de joueurs trop faible** pour avoir une équipe complète. D'autres acteurs du sport ordinaire ont également mentionné leur souhait de donner la possibilité à leurs jeunes avec handicap de participer à des compétitions, sans pouvoir toutefois le faire faute d'effectifs suffisants.

Autres événements sportifs inclusifs - dont ceux labellisés « Unified »

Au cours de l'enquête, d'autres compétitions sportives ont pu être identifiées sans qu'un recensement exhaustif n'ait cependant été possible. Une part considérable de ces événements sont des **courses populaires**. Certains événements sont directement organisés par des Associations et Fondations à vocation philanthropique, œuvrant dans le champ du handicap, comme par exemple le handi-Challenge. Une partie sont labellisées « Unified », dont certaines sont organisées par des acteurs du sport ordinaire.

¹⁸ <https://www.footballismore.org/>, consulté le 19.01.2026.

¹⁹ <https://www.lausanne-sport.ch/ls4all-le-fc-lausanne-sport-sengage-pour-linclusion-par-le-football/>, consulté le 19.01.2026.

Les acteurs qui financent

Sans pouvoir prétendre à une vision exhaustive ni détaillée **des financements du sport-handicap dans le canton de Vaud**, l'enquête a permis d'identifier quelques spécificités et acteurs configurant cet aspect de la galaxie. Le financement du sport-handicap fonctionne principalement avec les **subventions publiques**, notamment de l'OFAS, les **dons privés** (les fondations et la philanthropie) et les **prestations de services**.

Comptes 2024²⁰ des membres de la CI Sport & Handicap

Les différentes entités de la CI n'ont pas le même degré d'autonomie financière. Par exemple, l'**ASP** est **relativement autonome financièrement** ; une grande part de son budget provient de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP), qui fait elle-même partie du Groupe suisse pour paraplégiques (GSP). L'analyse du compte d'exploitation 2024²¹ de l'ASP (env. 13,4 mio) montre que **63% des produits de l'association viennent de la FSP**, 24% du secteur public, 12% de la vente de ses prestations et 1% des cotisations. **PluSport** a une répartition assez similaire de ses produits en 2024²² (env. 14,5 mio) – avec la différence qu'elle n'a pas de fondation spécifique pour la récolte des dons privés – avec **52% de donations**, 34% du secteur public, 11% des ventes de ses prestations, et 3% des cotisations ou autres. Pour **ProCap**²³ (env. 13,3 mio), **37% de ses produits proviennent des ventes de prestations**, 33% de cotisations de collectivités publiques, 22% de dons divers et 8% des cotisations de ses membres. Ainsi, on peut déterminer que le budget de fonctionnement de ces entités repose à environ 50% sur des dons privés, à 30% sur des subventions publiques et à 20% sur la cotisation des membres et les ventes de prestations.

Le sport-handicap : entre les subventions de l'OFAS et celles de l'OFSPPO

Pour le financement spécifique des activités sportives, les membres de la CI Sport & Handicap (et la FSA) fonctionnent avec des subventions venant de **l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)** et **du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)** (qui soutient des projets spécifiques) ou encore de **Swiss Olympic** (qui soutient le sport d'élite). Le **circuit ordinaire** fonctionne principalement avec les subventions de **l'OFSPPO**. Les clubs ordinaires touchent l'argent de l'OFSPPO via Jeunesse+Sport (J+S) ou le programme Sport des adultes suisse (esa) et le soutien de l'OFAS transite par les **entités nationales et régionales de la CI Sport & Handicap** avant d'arriver aux clubs spécialisés. Avec les subventions de l'OFAS, les entités produisent elles-mêmes des prestations (camps, journées découvertes) et redistribuent l'argent à leurs clubs affiliés, avec un **sous-contrat de prestations** (SCAF). La base juridique est l'art. 74 de la Loi sur l'assurance-invalidité (LAI), qui autorise l'octroi d'aides financières **aux organisations nationales du handicap** pour leurs activités de conseil, d'accompagnement et de cours – y compris les activités physiques et sportives.

Sous-contrat de prestation entre clubs affiliés et organisations nationales du handicap

Les **clubs vaudois affiliés** (à PluSport, à l'ASP et à la FSA) ainsi que les sections de Procap signent des **sous-contrats de prestations** avec les organisations nationales reconnues par l'OFAS. Les

²⁰ Comptes généraux, activités sport et autres prestations des organisations comprises

²¹ ASP, Comptes annuels 2024 de l'Association suisse des paraplégiques [PDF en ligne]

https://www.spv.ch/_Resources/Persistent/2/1/5/e/215ef560cea9671056c5f7177b1855f11243de59/Comptes%20annuels%202024.pdf

²² PluSport, Comptes annuels 2024 PluSport Sport Handicap Suisse [PDF en ligne]

https://www.plusport.ch/fileadmin/user_upload/5_PlusSport/Mitgliederclubs/Konferenzen_und_Mitglieder-Events/Delegiertenversammlung/2024/Comptes-annuels-2024_Swiss-GAAP-RPC21.pdf

²³ ProCap, Comptes annuels 2024 de Procap, [PDF en ligne]

https://www.procap.ch/fileadmin/files/procap/ueber_uns/Bilder/Organisation/Jahresrechnungen/Procap_Jahresrechnung_2024_FR_web.pdf

clubs et associations sont financés uniquement pour **les prestations** réellement fournies, mesurées en unité de prestation (UP) correspondant au temps de cours actif. La spécificité de ce financement du sport spécialisé réside dans la prise en compte du **niveau d'encadrement** requis par chaque participant·e avec handicap, classé·e en trois niveaux (faible, moyen, élevé), qui détermine la part variable du financement. Plus un·e participant·e nécessite un encadrement important, plus la subvention est élevée, car ces situations demandent davantage de moniteur·ces (1 moniteur·ice pour 10, 1 moniteur·ice pour 5 et 1 moniteur·ice pour 3), d'adaptation et de mesures de sécurité. À cela s'ajoute une **subvention de base** couvrant les frais fixes (administration, matériel, locaux). Un club ne peut être financé qu'à hauteur de 80 % ; le reste devant provenir de ses propres ressources (principe de subsidiarité). Les prestations doivent être entièrement documentées, ce qui est une condition indispensable pour l'attribution des montants. Le financement par prestation permet **un soutien proportionné aux besoins réels des sportif·ves avec handicap**, mais il impose un grand nombre de règle et fonctionne principalement pour les clubs qui ont **une organisation quasi-professionnelle**.

L'OFSPPO : J+S prestations supplémentaires pour personne avec handicap

Le système de subvention de J+S soutient les clubs et associations ordinaires qui organisent des activités sportives pour les jeunes (5-20 ans), en versant des aides calculées selon le nombre de participant·es, la fréquence de l'activité, et le volume d'entraînements. Le système de subventions de J+S comprend désormais **une mesure destinée à compenser les coûts des mesures particulières à mettre en place pour l'inclusion des jeunes avec handicap**. Ainsi, lorsqu'un club ou une association ordinaire accueille un·e jeune avec handicap, et que le moniteur ou la monitrice dispose d'une formation reconnue par J+S dans le domaine du sport-handicap, celui-ci peut recevoir un forfait supplémentaire équivalant **au maximum à 5% de la subvention totale calculée pour le cours ou le camp**. Pour avoir droit à cette prestation supplémentaire, **le ou la jeune avec handicap doit prouver son besoin** en montrant qu'il/elle est pris·e en charge ou inscrit·e dans un **des réseaux assurantiels ou spécialisés** suivants : Assurance Invalidité, Maladie ou Accident ou encore prestation via la pédagogie spécialisée²⁴.

Les clubs ordinaires rencontrés dans cette enquête recourent aux subventions J+S standards pour leurs membres avec handicap âgé·es de 5 à 20 ans. Aucun d'entre eux n'a accès aux subventions J+S supplémentaires destinées aux enfants et jeunes avec handicap. Cette mesure demeure **difficilement mobilisable en pratique**. Les raisons identifiées sont : une méconnaissance générale de l'existence de cette subvention, l'absence de formation spécifique exigée pour les moniteur·ices, ou encore, dans les situations pourtant éligibles, la difficulté des acteurs impliqués à rassembler les justificatifs demandés par J+S. Ainsi, malgré son potentiel, ce dispositif reste largement sous-utilisé.

Les subventions de la FASC et du SEPS

Les acteurs rencontrés au cours de l'enquête font relativement **peu appel aux subventions** de la FASC et aucun ne mobilise le SEPS comme source identifiable de financement direct pour le sport-handicap. Lorsque ces sources de financements ont été sollicitées, les fonds étaient destinés à l'achat de matériel adapté, au financement d'un événement sportif ponctuel, ou pour faire face à une situation de crise. C'est **la charge de travail pour le montage** du dossier de demande qui représente le **frein majeur**. Par exemple, la présidente d'un club spécialisé explique :

« On a fait une demande à la Loterie Romande pour acheter du matériel. Et c'est super, parce qu'on a obtenu l'ensemble de ce qu'on a demandé. Donc rien à dire à ce niveau-là. On est reconnaissants. Par contre, la taille du dossier, c'est pas possible. On

²⁴ <https://www.jugendundsport.ch/fr/sport-et-handicap>, consulté le 29.01.2026.

est des bénévoles, et on arrive déjà à peine à faire tourner le club. Alors un truc aussi lourd, on ne va pas le refaire. »

Seuls des acteurs de taille plus importante, et disposant d'un fonctionnement plus professionnalisé, ne rencontrent pas de difficulté à réaliser les demandes. C'est par exemple le cas de l'Association Seven :

« Au sein de l'association, il y a des gens qui savent faire, quasi des professionnels. Du coup, c'est pas vraiment un problème pour nous de faire la demande. Mais, c'est du boulot. Pour les petites structures, c'est plus compliqué. »

Nous pouvons aussi noter que peu de demandes, voire aucune, ont été faites de la part des acteurs du sport-handicap à la FASC ces deux dernières années. Le recours à la philanthropie permet d'expliquer en partie cet état de fait.

La philanthropie et les fondations

Comme déjà évoqué, une part importante du fonctionnement des acteurs du sport-handicap est assurée par **des dons privés** : soit ces dons sont eux-mêmes collectés par une fondation liée à l'entité comme dans le cas de l'ASP ; soit les entités se tournent vers des fondations externes, ou récoltent elles-mêmes les dons. Les acteurs qui proposent des activités sportives régulières, ainsi que les organisateurs de manifestations sportives réalisent très souvent des recherches de fonds auprès de **Fondations et organisations philanthropiques**.

Trois fondations se sont montrées particulièrement pro-actives dans le monde du sport-handicap vaudois : **Sport et Solidarité**, **Sport-up** et la fondation **Etoile filante**. À ces fondations s'ajoutent différentes sections du **Lions Club**, qui fonctionnent comme des clubs de services. Les clubs, associations ou même les antennes régionales peuvent faire appel à ces dernières. Ces dons privés permettent de financer un événement spécifique, du matériel sportif, ou encore les déplacements pour une compétition.

Ainsi, les dons de fondations représentent des **revenus plus importants** que les subventions de la FASC, avec **des démarches administratives plus légères**. Certains acteurs nationaux n'hésitent pas à créer des antennes locales pour optimiser la recherche de dons, ayant ainsi un **ancrage plus local** et s'assurant une proximité avec les acteurs privés susceptibles de contribuer financièrement, comme c'est le cas de SOSWI Vaud.

Le secteur privé

D'autres acteurs du monde du sport-handicap sont uniquement **financés par les revenus des cours** qu'ils donnent ; c'est particulièrement le cas pour les sports d'hiver et la natation. Ces acteurs sont à distance de la sphère du sport-handicap, uniquement rattachés par la **labellisation Unified** ou par la **sous-traitance de certaines activités** de la part d'un club ou d'une antenne régionale de la CI.

Certains acteurs, comme HandiConcept, se sont spécialisés dans l'offre sportive hivernale ou de montagne pour des personnes avec handicap, en proposant des cours, de la location de matériel adapté ainsi qu'en montant plusieurs partenariats avec l'ASP. D'autres acteurs privés, comme Grimper.ch proposent de plus en plus de cours pour personnes avec handicap, tout en étant en étroite relation avec la FSA et l'ASP. Le monde privé du sport a lui aussi une certaine place dans cette galaxie en lien avec les entités régionales ou le label « Unified » (voir [Section 3](#)), tout en restant en marge des principaux systèmes de financement.

Conclusion 2.3. Les autres acteurs

Cette enquête montre que le **sport-handicap reste encore largement financé par l'OFAS, par les dons privés et les fondations philanthropiques**, et les financements classiques du sport ordinaire (OFSPPO, SEPS, FASC/FFSV) sont très peu mobilisés par les acteurs rencontrés.

Le modèle de financement lié à l'OFAS convient particulièrement aux grandes entités historiques spécialisées. Les entités sous contrat avec l'OFAS sont assurées d'une **stabilité financière**, bien que ce modèle crée aussi un grand nombre de **contraintes**. La principale contrainte concerne **les acteurs locaux**. La **charge administrative** empêche certains clubs spécialisés de renouveler le SCAF. Seuls les clubs affiliés avec une large offre et un **fonctionnement quasi-professionnel** peuvent supporter cette charge administrative. Le second problème que les clubs rencontrent avec le SCAF est l'**inadéquation de certaines exigences** avec la **réalité du terrain** ; notamment l'obligation d'avoir au minimum cinq participant·es pour une activité alors que certaines activités, dans leurs débuts, ne comptent que deux ou trois personnes avec handicap. Il n'est en effet pas possible pour toutes les branches du sport spécialisé d'avoir autant de participant·es, notamment la branche ASP et les clubs FSA (voir [Section 3.1](#)).

Malgré la création de postes liés à l'inclusion au sein des administrations cantonales ainsi que dans les fédérations sportives ordinaires, l'enquête qui a pour terrain le canton de Vaud **ne peut encore documenter les effets de ses mesures**.

3. Enjeux actuels et futurs de la reconfiguration de la galaxie du sport-handicap dans le canton de Vaud

Le déploiement des politiques inclusives transforme la galaxie du sport-handicap dans le canton de Vaud. On assiste actuellement à une **reconfiguration du réseau** d'acteurs et des rôles des entités créant de nouvelles convergences, tensions et aussi quelques effets paradoxaux des politiques inclusives. Si **les valeurs et les objectifs des acteurs du sport ordinaire et du sport spécialisé apparaissent largement alignés autour de la promotion de l'inclusion**, leur mise en œuvre se heurte **à des contraintes** matérielles, financières et organisationnelles.

Cette dernière section sert à présenter les **effets du déploiement des politiques inclusives** sur les acteurs du sport-handicap et les **enjeux** auxquels ils sont confrontés ainsi que **leurs besoins**.

3.1. Le monde du sport spécialisé se réorganise

Certains clubs affiliés à la CI Sport & Handicap sont extrêmement solides comme l'AS Fair Play alors que d'autres, comme Aloha Sport, ne proposent plus que deux activités. D'autres clubs affiliés **aux branches de la FSA ou l'ASP** proposent encore des offres sportives mais elles tendent **à diminuer** car ils ne renouvellent pas le sous-contrat de prestation et délèguent à d'autres organismes, souvent privés, les activités sportives. Ainsi, **les offres sportives liées à ces clubs spécialisés tendent à se raréfier**, en raison de l'histoire des clubs, des effets directs des politiques inclusives en général et celles du sport inclusif plus spécifiquement.

Une relève difficile pour les petites structures du sport spécialisé

Un premier enjeu majeur concerne le **vieillessement des organisateur·ices** et l'**absence de relève** au sein de **plusieurs clubs du sport spécialisé**. De nombreux clubs reposent sur l'engagement bénévole de **quelques personnes clés** – membres du comité, moniteur·ices ou bénévoles – dont l'implication s'inscrit souvent sur le long terme (voire depuis la création du club). Ceci est particulièrement le cas pour les petites structures. Plusieurs clubs reposant fortement sur quelques individus très engagés **ne parviennent plus à assurer leur relève** et

risquent **de disparaître à court terme**, entraînant la fin d'offres sportives pourtant essentielles au niveau local. C'est notamment le cas pour Aloha Sport et le Groupe Romand des Handicapés de la Vue.

L'effet des politiques inclusives générales : diminution des publics

Si le vieillissement des personnes clés est un premier facteur, un autre concerne plus directement les conséquences **des politiques inclusives dans la société en général**. Les entretiens ont permis de voir qu'il y avait de moins en moins de personnes avec handicap intéressées à devenir membre de clubs spécialisés. Pour l'ASP, la baisse de cette demande s'explique d'une part par **la diminution du nombre de personnes accidentées** et d'autre part par l'amélioration des prises en charges médicales diminuant le temps vécu dans les centres de réadaptation après un accident. Ainsi, par ces nouveaux parcours, **les personnes ne sont plus forcément affiliées aux milieux associatifs et militants du handicap. Elles s'inscrivent de plus en plus dans les espaces ordinaires ; pour leurs loisirs et le sport également**. Un processus similaire s'observe pour les personnes vivant avec **un handicap de la vue**. Ainsi, le déploiement des politiques inclusives et le processus de « désinstitutionnalisation du handicap » (Eyraud & Triaille, 2024) augmentent la part de personnes avec handicap vivant dans des espaces ordinaires. Les clubs spécialisés **ont de la peine à identifier, contacter et donc à recruter de nouveaux membres**.

La fin des petits clubs affiliés aux membres de la CI Sport & Handicap implique une **diminution des offres sportives régulières**. Parallèlement, **les antennes romandes** de l'ASP ou PluSport proposent d'augmenter les **offres ponctuelles**, comme **les journées découvertes** et les **camps sportifs**. Cette adaptation a néanmoins des conséquences sur la qualité de l'offre sportive dans le canton de Vaud. D'une part, le passage **d'activités régulière à des formats ponctuels réduit l'engagement à long terme** des participant·es et **affaiblit les dynamiques sociales et relationnelles** associées à la pratique. D'autre part, la raréfaction des offres d'entraînements réguliers **rend plus difficile l'engagement dans une pratique de compétition**, en particulier dans les sports d'équipe. **Les opportunités de participation sociale des personnes avec handicap sont alors réduites**.

L'effet des politiques sportives inclusives : changement de profil des participant·es

Les politiques inclusives générales ne se déploient pas **dans la même temporalité pour toutes les personnes avec handicap**. Certains groupes, contrairement aux personnes paraplégiques et aux personnes aveugles et malvoyantes, ne peuvent pas (encore) vivre dans des espaces ordinaires. C'est le cas des personnes avec handicap mental ou polyhandicap, et plus largement les personnes ayant **un handicap dits « lourds »**. **Une part importante de ces personnes vivent une partie de leur vie au sein d'institution médico-sociales**.

Or, dans cette galaxie du sport-handicap, l'enquête a montré que **les institutions médico-sociales sont des bassins de recrutement importants pour les clubs et associations historiques du sport spécialisé**. Certains clubs affiliés à PluSport et Procap n'ont donc pas de diminution de leur public ni de problème de recrutement. Néanmoins, les **politiques sportives inclusives** ont tout de même un impact **sur le profil** de leurs participant·es. Elles ont un effet de **transfert des publics**. L'inclusion toujours plus grande permet aux personnes qui ont des handicaps « légers » de rejoindre les clubs ordinaires. D'un côté, pour les clubs spécialisés, **ce transfert des personnes les « plus valides »** a pour conséquence qu'ils **ont un public composé de plus en plus de personnes avec un handicap dit « lourd »** créant à nouveau deux publics séparés. Pour ces clubs, la charge **d'organisation augmente**, notamment en raison d'un besoin accru de trouver des moniteurs. De l'autre côté, **les acteurs du sport ordinaire rencontrent des limites** dans leurs possibilités d'inclusion. C'est ce qu'explique une monitrice d'un club ordinaire labellisé « Unified » :

« Les fauteuils roulants, encore, on aurait pu faire des demandes à la Loterie romande ou à des fondations pour pouvoir les payer. Mais il faut passer par des escaliers pour entrer dans la salle. Là, le club n'arrive pas à payer, c'est des sommes énormes, et puis cela implique la commune, là. »

Les acteurs locaux du sport ordinaire ont expliqué qu'ils ne sont pas en mesure de financer seul des transformations substantielles des environnements sportifs handicapants. De ce fait, **les personnes dont l'inclusion nécessiteraient des adaptations importantes et plus coûteuses des contextes sportifs ordinaires en sont encore le plus souvent exclues.**

3.2. L'inclusion : les enjeux et les besoins

Ainsi, l'enquête montre que le monde historique du sport spécialisé est déjà en transformation et les changements au niveau du monde du sport ordinaire sont encore à leur début. Cette partie présente donc la rencontre de ces deux mondes et les enjeux de cette rencontre : la coordination des actions, la lisibilité de l'offre et les problèmes structuraux.

Se coordonner et se connaître

Historiquement le sport spécialisé et le sport ordinaire fonctionnaient de manière quasi séparée, depuis quelques années ces deux mondes se découvrent et sont amenés à collaborer. **A l'échelle nationale, des dispositifs de coordination** sont mis en place, en attestent les collaborations de l'« organe inclusion » de Swiss Olympic avec les membres de la CI Sport & Handicap, ou encore la création du pôle de formation Sport+Handicap Education, qui travaille étroitement avec J+S.

Néanmoins, **au niveau local**, plusieurs acteurs, tant du sport ordinaire que du sport spécialisé déplorent **le peu de liens entre les différentes entités** impliquées et **la faible diffusion de l'information**. Ressort de l'enquête un besoin de coordination des actions et de diffusion de l'information, tout en préservant le fonctionnement propre des différentes entités. Par exemple, les moniteur·ices des groupes Team n'avaient pas connaissance de Swiss Inclusive Sport, qui aurait pu les accompagner dans la mise en œuvre d'une offre inclusive. Aussi, **certains clubs ordinaires** intéressés à mettre en place des offres inclusives **peinent à comprendre** le fonctionnement du monde du sport spécialisé, avec qui ils aimeraient pourtant collaborer. A l'inverse, **les clubs spécialisés**, lorsqu'ils cherchent des partenaires, **peinent à identifier les clubs ordinaires** ouverts à de tels projets.

La complexité de ces deux mondes et de leur rencontre est aussi **un enjeu pour le public**. En effet, il s'agit non seulement de réussir à se coordonner mais aussi de permettre aux personnes avec handicap intéressées s'engager dans le sport-handicap. Comme le résume un enquêté, il est difficile de s'y retrouver, même pour les personnes déjà engagées dans cette galaxie :

« Je fais mon sport à AS Fair play, mais en fait je suis membre de PluSport, pi je vais en compétition de Specials Olympcis, mais tout cela change. Si j'habite à Payerne, je serais à Procap. »

L'enquête révèle donc un problème de lisibilité pour toutes les acteurs impliqués et à tous les niveaux.

Enfin, l'intérêt marqué des personnes interrogées, pour les résultats de la présente enquête démontre **leur souhait de mieux comprendre le fonctionnement** de la galaxie du sport-handicap dans le canton de Vaud. La diffusion de ce rapport auprès des acteurs impliqués, et plus largement de l'ensemble les acteurs du sport vaudois, pourrait en partie répondre à ce besoin.

Répartition de l'offre : zone sans activité et accès aux infrastructures sportives

Un enjeu majeur concerne la **disparité de l'offre d'activités sportives dans le canton de Vaud**, selon les régions. Seules les régions fortement peuplées (principalement les pôles urbains tels Lausanne et Yverdon-Les-Bains) ont une offre diversifiée d'activités régulières. Ci-après, la carte « **Répartition géographique des activités sportives régulières et le type de réseau organisateur** » montre de manière très claire cette disparité. Cette situation implique des **inégalités d'accès au sport** selon le lieu d'habitation, comme le décrit la mère d'un enfant avec handicap de la commune de Vallorbe :

« Alors, à Lausanne, il y a plein d'offres pour les enfants en situation de handicap, c'est super. Mais pour nous, aller jusqu'à Lausanne c'est pas pratique, impossible, quoi. Ici, il n'y avait rien pour mon gamin avant la création du groupe Team à la FSG de Vallorbe »

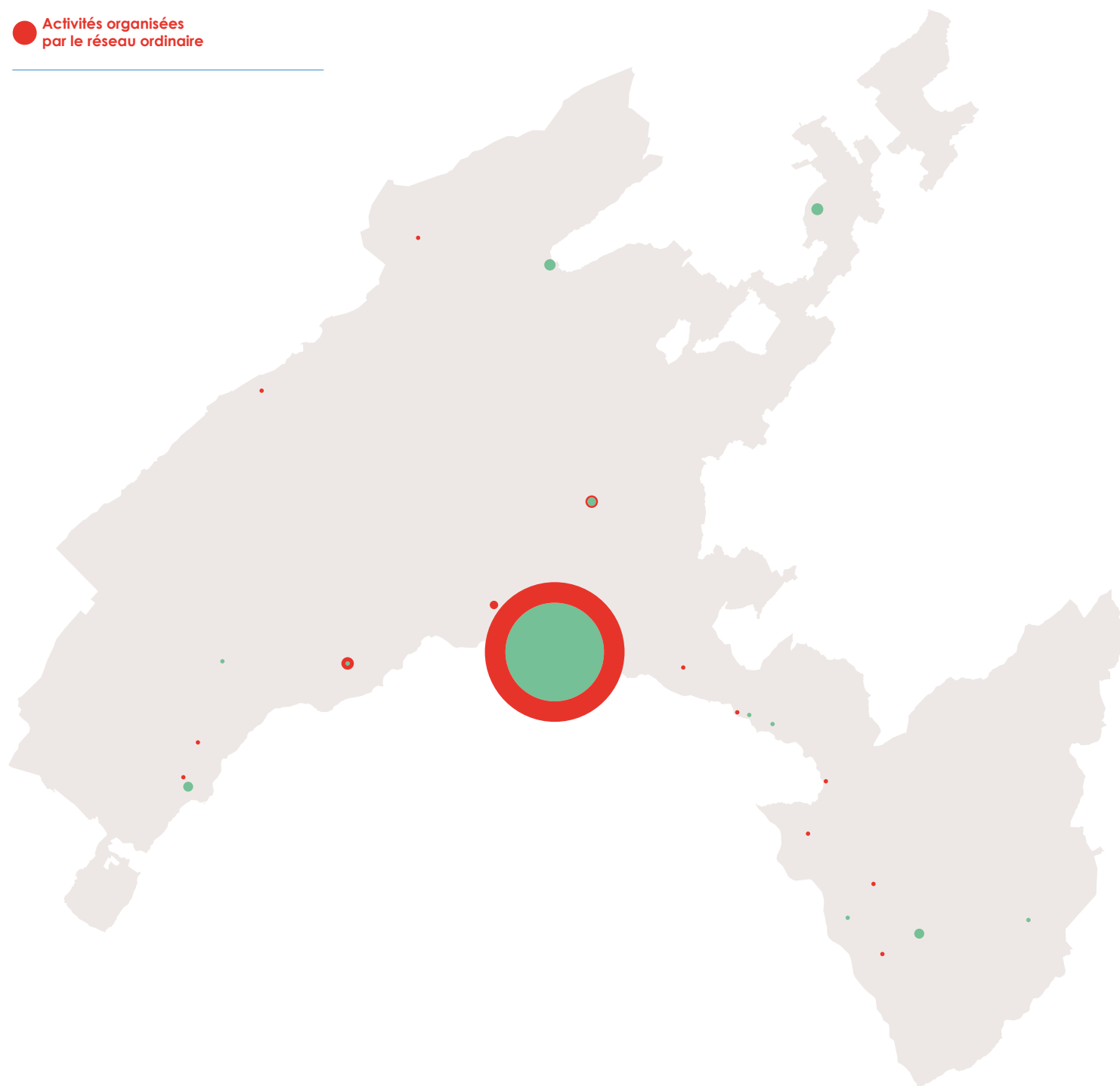
Cette disparité engendre des **coûts supplémentaires** (économiques, temporels, organisationnels) pour les personnes avec handicap et leurs proches. Ces coûts sont encore renforcés par les nombreux obstacles et barrières rencontrés qui rendent leurs déplacements difficiles, voire impossibles. Il est d'autant plus important de penser les inégalités territoriales de l'offre qu'une société inclusive consiste à **égaliser les chances de participation** quel que soit le lieu de vie de la personne avec handicap. Répondre à ce besoin nécessite de développer des offres accessibles et diversifiées dans les parties du canton plus éloignées des centres urbains. Au regard des bassins de population de ces territoires ruraux, il paraît difficile, pour les clubs spécialisés d'y développer des activités régulières. Le tissu associatif du sport ordinaire de ces régions du canton a ici un rôle important à jouer, en créant plus d'offres inclusives, comme l'ont déjà fait différents clubs, à l'instar de la FSG Vallorbe.

Par ailleurs, le développement de l'offre est freiné par un autre facteur également. En effet, les acteurs du sport spécialisé se trouvent aussi confrontés à des **difficultés d'accès aux infrastructures sportives**, comparables à celles rencontrées par le sport ordinaire. C'est notamment une des raisons pour lesquelles certains clubs comme l'AS Fair Play tentent de mettre en place **des partenariats avec les clubs ordinaires** pour proposer des activités spécifiques comme le tennis de table ou le badminton. Le manque de salles de sport accessibles et de piscines adaptées constitue enfin un frein majeur pour répondre à la demande.

Accès aux financements

Un dernier enjeu soulevé concerne **l'accès aux sources de financements pourtant existants**, en particulier les financements publics. L'enquête montre que **les acteurs du sport ordinaire** et du **sport spécialisé** disposent d'une variété de sources de financement pour organiser des activités sportives pour les personnes avec handicap. Cependant, en pratique, tous ces **financements ne leur sont pas accessibles, ou difficilement**. C'est en particulier le cas de certains financements publics, tels que les subventions de la FASC ou des prestations supplémentaires pour personne avec handicap de J+S. Les plus petites structures sont particulièrement concernées.

- Activités organisées
par le réseau spécialisé
- Activités organisées
par le réseau ordinaire



Répartition géographique
des activités sportives régulières
et le type de réseau organisateur

Conclusion

La cartographie réalisée met en lumière un paysage du sport-handicap vaudois en reconfiguration partielle. L'enquête montre que **les acteurs historiques** – PluSport, ASP, Procap, FSA et leurs clubs affiliés – **conservent un rôle central** dans l'organisation des activités régulières, mais font l'expérience de dynamiques contrastées. Certaines entités disposent d'un ancrage solide, tandis que d'autres voient leurs offres diminuer en raison du manque de relève, de la baisse de participation de certains publics et de la charge administrative liée aux contrats de prestations.

En parallèle, **divers acteurs du sport ordinaire** commencent à proposer des activités intégratives ou inclusives, via le label « Unified », ou d'autres initiatives individuelles. **Ce nouveau réseau reste toutefois encore peu connecté au réseau historique** du sport spécialisé et touche un nombre restreint de participant·es. **Les deux univers fonctionnent ainsi côte à côte**, avec des logiques organisationnelles différentes : **le sport spécialisé structuré par types de déficience, le sport ordinaire organisé par disciplines**. Cette coexistence génère quelques **difficultés de coordination**, de compréhension mutuelle et de lisibilité pour les acteurs et les personnes concernées.

Plusieurs **enjeux transversaux** ressortent de l'enquête : la nécessité **d'outils de coordination** plus efficaces, **l'amélioration de la circulation de l'information**, l'égalisation territoriale de l'offre et la question centrale de **l'accès aux infrastructures adaptées**. Les disparités géographiques et les obstacles matériels contribuent à limiter la participation, en particulier dans les régions moins urbaines. Enfin, le développement des offres ponctuelles, s'il permet de toucher un public plus large, ne remplace pas les effets durables des activités régulières en termes de participation sociale et d'accès à la compétition.

Dans un contexte où le sport spécialisé et le sport ordinaire tendent à **se rapprocher sans être encore pleinement articulés**, cette cartographie offre une vision d'ensemble permettant d'identifier les entités en présence, leurs dynamiques et leurs liens.

Bibliographie

Beauguitte, L. (2016). *L'analyse de réseaux en sciences sociales et en histoire. Le réseau. Usages d'une notion polysémique en sciences humaines et sociales*, Louvain : Presses Universitaires de Louvain, 9-24.

Brittain, I. (2016). *The paralympic games explained*. Londres : Routledge.

Cornaton, J. (2017). *De la rééducation-réadaptation à la compétition : les mouvements de sport pour personnes handicapées physiques en France et en Suisse de 1954 à 1968*. (Thèse de doctorat, non publiée), Université de Lausanne.

Cornaton, J., Schweizer, A., Ferez, S., & Bancel, N. (2017). The divisive origins of sports for physically disabled people in Switzerland (1956–1968). *Sport in Society*, 21(4), 591-609.

Crenshaw, K. (1991) Mapping the margins: intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Rev.*, 43, 1241–99.

Eyraud, B., & Triaille, L. (2024). Désinstitutionnaliser le handicap, instituer l'autonomie. Une mise en perspective socio-juridique de l'avènement du droit onusien des personnes handicapées. *Alter - European Journal of Disability Research*, 18(2), 69-89.

Fougeyrollas, P. (2010). *La funambule, le fil et la toile : transformations réciproques du sens du handicap*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Lantz, E., & Marcellini, A. (2020). Sports games for people with intellectual disabilities. Institutional analysis of an unusual international configuration. In *Being Disabled, Becoming a Champion* (pp. 49-62). Londres: Routledge.

Marcellini, A. (2018). The extraordinary development of sport for people with dis/abilities. What does it all mean ? *Alter*, 12(2), 94-104.

Marcellini, A., & Villoing, G. (2014). *Corps, Sport, Handicaps, Tome 2. Le mouvement handisport au 21ème siècle, lectures sociologiques*. Paris : Téraèdre.

Martinez, A. (2012). Tout le Monde peut jouer au raftball. Reiso. En ligne : <https://www.reiso.org/articles/themes/handicaps/148-tout-le-monde-peut-jouer-au-raftball>

Oliver, M. (1990). *The Politics of Disablement*. Basingstoke: MacMillan et St. Martin's Press.

Ruffié, S., & Ferez, S. (2014). *Corps, Sport, Handicaps, Tome 1. L'institutionnalisation du mouvement handisport (1954-2008)*. Paris : Téraèdre.

Séguillon, D. (2024). *Les Jeux internationaux silencieux de Paris en 1924. Les autres Jeux olympiques*. Paris : L'Harmattan.

Stiker, H. J. (2009). *Les métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Tabin, J.-P., Piecek, M., Perrin, C., & Probst, I. (2019). *Repenser la normalité. Perspectives critiques sur le handicap*. Lormont : Le bord de l'eau.

Ville, I., Fillion, E., & Ravaud, J.-F. (2015). *Introduction à la sociologie du handicap. Histoire, politiques et expérience*. Toulouse : De Boeck Université.

Feuille - Fiche de description des entités organisatrices d'activités régulières dans le domaine du sport- handicap